



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

téléphone

Question écrite n° 18866

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la consommation et du tourisme sur les SMS surtaxés. Certains de nos concitoyens s'inquiètent de l'utilisation que leurs enfants font des SMS surtaxés, dont il est fait publicité sur certaines chaînes de télévision pour proposer des services ou permettre de participer à des jeux ou des émissions de télévision. Si le coût de ces messages surtaxés est variable, leur consommation immodérée engendre des augmentations substantielles des factures de téléphonie mobile. Sans remettre en cause la liberté du commerce, il souhaite toutefois savoir si, à l'instar de ce qui a été fait par certains états voisins ou européens, il envisage d'encourager les opérateurs de téléphonie mobile à proposer gratuitement une option permettant de bloquer l'envoi de ces SMS surtaxés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18866

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Consommation et tourisme

Ministère attributaire : Économie, industrie et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1983

Question retirée le : 18 novembre 2008 (Fin de mandat)